



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 18 JUILLET 2024

Le jeudi 18 juillet 2024 à 18h00, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 11 juillet 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
52	5	9	12

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, Mme COMUZZI, M. VAREYON, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, Mme ANTUNES, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BERTRAND, M. BOURGEAIS, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Noël, M. EDET (suppléant de M. VAILLOUD), Mme EMIN, M. FOUILLAND, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUILLET, M. GUINET, M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, M. MARTINAND, M. MATHIEU, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, Mme VOLAN.

Excusés : M. ARMETTA, M. GERVASONI, M. ISSARTEL, M. MILLET, M. TORRION.

Absents : M. AKHLAFA, M. BERGEOT, M. DUPONT Jean-François, Mme MANDUCHER, M. MARTINEZ, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme PITTI, Mme REGLAIN.

Pouvoirs : M. HARMEL (pouvoir à M. PERRAUD), Mme RAVET (pouvoir à Mme COMUZZI), Mme BEY (pouvoir à M. MATZ), Mme COLLET (pouvoir à M. Noël DUPONT), M. de LEMPS (pouvoir à M. FOUILLAND), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à M. EMIN), Mme FLORE (pouvoir à M. CRACCHIOLO), M. LENSEL (pouvoir à M. THOMASSET), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme EMIN), Mme LIEVIN (pouvoir à M. BOURGEAIS), M. MOINE (pouvoir à M. MONACI), M. TOURNIER-BILLON (pouvoir à M. COMTET).

=====

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. Noël DUPONT, Secrétaire de séance.

Office du Tourisme Haut Bugey – modification des statuts de l'EPIC

Rapporteur : M. EMIN

Par délibérations du 23 mars et du 31 mai 2017, Haut-Bugey Agglomération approuvait la création de l'EPIC « Office de Tourisme Haut-Bugey ».

Dans ce contexte, pour faciliter l'ensemble des démarches administratives et juridiques à l'exemple de l'immatriculation au registre du commerce, le siège de l'EPIC « Office de Tourisme Haut-Bugey » a été fixé au siège de Haut-Bugey Agglomération.

L'office de tourisme propose aujourd'hui que le siège social de l'EPIC soit déplacé à l'adresse du site principal de l'Espace 3 Lacs, 14 rue du docteur Mercier, 01130 NANTUA, prévue à l'article 1 des statuts de l'EPIC.

Par ailleurs, il convient de régulariser la répartition des sites d'accueil mentionnés dans les statuts :

- Un site principal situé à Nantua, Espace 3 Lacs,
- Deux bureaux secondaires à Oyonnax et Plateau d'Hauteville.

Le Conseil d'agglomération,
Par 64 voix pour,

- **APPROUVE** la proposition de modification des statuts de l'EPIC « Office de Tourisme Haut-Bugey » ci annexée.

Fait à Oyonnax, le 22 juillet 2024.

Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Office de tourisme Haut-Bugey - Modification du régime d'aide.

Date de décision: 18/07/2024

Date de réception de l'accusé 23/07/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 18072024_202493

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20240718-18072024_202493-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .7

Institutions et vie politique

Intercommunalite

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 5-Office-tourisme-modif-statuts-EPIC.pdf (99_DE-001-200042935-20240718-18072024_202493-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT N°5.pdf (21_DO-001-200042935-20240718-18072024_202493-DE-1-1_2.pdf)

OFFICE DE TOURISME - STATUTS